



	Mandataire	Prestataire
Qui est l'employeur ?	VOUS	AMAD
Qui fait les démarches administratives	AMAD	AMAD
Contrat avec l'aide à domicile Conditions de rupture de ce contrat.	<ul style="list-style-type: none">○ CDI ou CDD : entre vous et l'aide à domicile, selon les modalités de votre choix.○ CDI : préavis (travaillé ou non) selon ancienneté :<ul style="list-style-type: none">○ - 6 mois : 1 semaine○ - entre 6 mois et 1 an : 1 mois○ - + de 2 ans : 2 mois A partir d'un an d'ancienneté, prime de licenciement CDD : 10 % fin de contrat (En cas d'hospitalisation ou absence, les heures sont dues)	<ul style="list-style-type: none">○ Pas de contrat.○ Les aides à domicile travaillent selon un planning, par roulement
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none">○ Conseil Départemental○ Caisses de retraite	Conseil Départemental Caisses de retraite <ul style="list-style-type: none">○ Mutuelles
Paie	<ul style="list-style-type: none">○ Salaire : à la salariée : fin de mois○ Frais de gestion : à l'AMAD : fin de mois○ Charges : à l'URSSAF : fin de trimestre	Paie des sommes non prises en charge. Fin de mois à l'AMAD
Mode de règlement	<ul style="list-style-type: none">○ A la salariée : chèque, virement, CESU préfinancés○ A l'AMAD : prélèvement, chèque, espèces, CESU préfinancés.○ A l'URSSAF : chèque, prélèvement.	A l'AMAD : prélèvement, chèque, espèces, CESU préfinancés.
Contrat avec l'AMAD	Contrat de mandat et engagement : entre vous et l'AMAD	Contrat de prestation : entre vous et l'AMAD
Résiliation du contrat	<ul style="list-style-type: none">○ Le contrat prend fin automatiquement à la date de la rupture définitive du ou des contrat(s) de travail avec votre (vos) salarié(es).○ En cas de non-respect des clauses du contrat, délai de préavis d'un mois.	<ul style="list-style-type: none">○ Rupture du contrat de prestation à durée indéterminée : préavis 1 mois par CR.○ Rupture anticipée du contrat de prestation à durée déterminée : préavis 1 semaine par CR.
Coût de l'heure	De 14,64€ à 15,22€ (exo) De 17,71€ à 18,41€ (non exo) Selon les interventions réalisées Dimanche et Jours fériés : majoration de 25%	21,90 € (exo) 25.37€ (non exo) Majoration pour les interventions du dimanche
Coût de la ½ heure		12 € (exo) 14 € (exo)
Cotisation annuelle	25 € (fixée par l'Assemblée Générale)	
Evolution du coût de l'heure	Selon la Convention Nationale de Travail du Particulier Employeur et pour les frais administratifs selon les décisions prises par le Conseil d'Administration de l'AMAD	Selon le tarif arrêté par le Conseil d'Administration